

N° 8445¹²

CHAMBRE DES DEPUTES

PROJET DE LOI

**relative à la programmation financière pluriannuelle
pour la période 2024-2028**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(20.12.2024)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 19 décembre 2024 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**relative à la programmation financière pluriannuelle
pour la période 2024-2028**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 19 décembre 2024 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 21 novembre 2024 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 78, paragraphe 4, de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 14 votants, le 20 décembre 2024.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Pour le Président,
Le Vice-Président,
Alex BODRY

